



MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 janvier à 20h30, les membres du conseil municipal de LANTENNE-VERTIERE se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, JJ VITTOT, C LEMONIER, G DECURE, S VANDENBUSSCHE, R DEBERNARD, M DURO, R FASSETNET, K ODILLE, O PETITOT, C SIMON, C TRIVELLIN.
Secrétaire de séance : R FASSETNET

I PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UNE CARRIERE :

M Denau, Directeur de la tuilerie, a été convié au conseil municipal par M le Maire pour présenter ce projet.

M Denau explique que le potentiel d'extraction de terre jaune sur le site actuel arrive à son terme d'ici deux à trois ans. En conséquence, la société Wienerberger propose la création d'une nouvelle carrière destinée uniquement à la terre jaune. Ce projet se situe dans le prolongement de la carrière actuelle. Il a une surface de 9h87a avec un potentiel de 245 000 m³ d'argile jaune sur une durée d'environ 16 ans.

M Denau demande au conseil municipal de se prononcer sur la remise en état future de ce site.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour cette remise en état et donne pouvoir au Maire pour lancer les démarches de modifications du PLU liée à cette activité.

II ACQUISITION FONCIERE :

Un propriétaire de la commune souhaite faire don à la commune d'une parcelle. En échange la commune s'engage à entretenir et fleurir les 2 tombes familiales de ce propriétaire pendant 30 ans à compter du jour du décès du donateur.

La parcelle sera conservée dans le patrimoine de la commune pendant 50 ans. Les aménagements et constructions qui seront réalisés sur la parcelle devront servir à un but éducatif, social ou culturel au profit des habitants de la commune.

Le conseil municipal après délibération accepte à l'unanimité cette proposition.

III MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVM :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Il demande en conséquence, à Mme la Préfète de la Haute-Saône la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

IV QUESTIONS DIVERSES :

- Une proposition est faite pour que soient mis en place des systèmes pour suspendre des tableaux à différents endroits dans la maison Garneret afin d'accueillir d'éventuelles expositions.
- Le marquage du bois pour vendre en grume a été effectué le 26 janvier par la commission des bois.

La séance est levée à 23h15